

Image not found or type unknown



paiement dommages et intérêts

Par **Iola1314**, le **13/09/2009** à **14:40**

Bonjour;

Suite à la décision rendu par le tribunal je dois percevoir la somme de 20 000e

Actuellement mineur, cette somme est donc placée sur un compte bloqué.

Le 31 octobre j'atteindrais la majorité et donc pourrais percevoir l'argent hors je ne sais pas du tout comment faire pour la récupérer. En froid avec mes parents à cause de cela ceux-ci m'ont dit tout faire pour que je ne puisse rien utiliser.